

industries du pays. Il aurait fallu supprimer il y a longtemps notre tarif douanier, qui nous oblige à payer plus cher ce que nous achetons. Il faudrait que nos industriels soient contraints de vendre leurs produits sur un marché parfaitement libre, comme le cultivateur, lui, est obligé de vendre ses produits sur les marchés étrangers.

Je juge inopportun de poursuivre encore longtemps ces remarques, d'autres orateurs allant me suivre, mais je tiens toutefois à préciser quelle est, la politique agricole du groupe créditiste. C'est un programme court et qui, croyons-nous, est digne de l'attention du Gouvernement et de tous les députés ici présents.

1. Un marché intérieur jamais dépourvu de pouvoir d'achat. C'est notre population qui constitue notre plus grand marché en puissance. Il faut la doter du pouvoir d'achat qu'il lui faut. Nous parlons beaucoup de cette question depuis quatorze ou quinze ans, mais il semble qu'elle n'ait pas encore pénétré l'esprit de certains de nos collègues, tout bonnement parce qu'ils ne cherchent pas à comprendre.

2. Une méthode de remise portant compensation, qui vise à assurer des prix équitables aux producteurs sans causer d'inflation. On a également expliqué cette question dans tous ses détails à diverses reprises.

3. Un régime comportant la dualité des prix, appliqué en collaboration avec un Office international pour l'échange des produits afin d'assurer des prix de parité aux cultivateurs. Les membres de notre parti préconisent ce régime depuis plusieurs années. Il s'allierait très bien à un Office international pour l'échange des produits qu'on a refusé d'établir récemment parce que,—j'allais me servir d'une expression qu'on pourrait trouver peu parlementaire.

Une voix: Employez-la quand même.

M. Fair: On l'a rejeté à cause du tort que les représentants du Fonds monétaire international lui ont fait auprès des délégués.

4. L'expansion des marchés d'exportation et l'acceptation de devises sterling non convertibles en vue de reprendre et de conserver les marchés anglais et européens. Notre parlement doit accepter sa part de responsabilité à l'égard du problème actuel du dollar et de celui qui persistera si de même que d'autres gouvernements nous n'agissons pas à ce sujet.

5. Des offices fédéraux-provinciaux de vente devant servir de base à...

6. Une loi permanente sur le soutien des prix agricoles.

Je le répète, nous ne serons satisfaits de la loi sur le soutien des prix agricoles que si elle offre des garanties solides. Il est vrai

[M. Fair.]

qu'il y a 200 millions de dollars dans le fonds automatiquement renouvelable, mais jusqu'aujourd'hui on a employé bien peu de cette somme. Sauf erreur, les États-Unis ont affecté jusqu'ici près de 4 milliards de dollars à l'achat d'excédents de denrées agricoles et autres. Je soutiens qu'il ne faut pas nous arrêter à la somme de 200 millions si un supplément est nécessaire; car, si notre population agricole est pauvre, le reste du pays ne saurait être prospère.

M. J. A. Ross (Souris): Lorsque le ministre de l'Agriculture a présenté le projet de résolution, il a déclaré qu'après avoir discuté la question avec les groupes de l'opposition, on s'était entendu pour faciliter l'adoption de la mesure, du moins aux stades de l'étude en comité. J'ai quelques questions à poser au comité; mais, comme on a précipité le débat, j'aimerais formuler quelques observations.

Le très hon. M. Gardiner: On voudra bien me permettre des explications afin qu'il n'y ait pas de malentendu. L'entente avec les autres groupes a porté sur l'autre mesure. Je n'ai pas demandé qu'on s'arrange pour éviter tout débat à un stade quelconque de l'examen du présent bill. J'aimerais beaucoup que nous passions sans plus tarder à l'étude de la motion tendant à la deuxième lecture, mais il n'y a pas eu d'entente en ce qui concerne la mesure dont la Chambre est saisie.

M. Ross (Souris): Je remercie le ministre de ses explications, car je croyais que l'entente s'appliquait aux deux mesures. Je signale que la caisse renouvelable de 200 millions de dollars, établie en 1944, représente environ 10 p. 100 du montant que les cultivateurs canadiens ont fourni depuis 1942 en vue de subventionner les consommateurs de Grande-Bretagne et du Canada. Comme l'ont déclaré d'honorables préopinants, ils ont droit de réclamer une mesure législative de cette nature.

Le ministre a cité des extraits d'un discours qu'il a prononcé en 1944. Cependant, le numéro d'octobre de la *Revue d'actualités agricoles* a, apparemment, mis cet exposé à jour. Ce numéro de la revue renferme une foule de renseignements utiles. Il convient peut-être que j'en cite un ou deux paragraphes, afin de montrer la nécessité de mesures législatives de ce genre:

Outre les accroissements de population, la situation alimentaire a également été modifiée par une prise de conscience de plus en plus nette du rôle fondamental que joue l'alimentation dans le bien-être des populations. D'autre part, l'accession à l'autonomie a favorisé la demande de régimes alimentaires suffisants dans des pays où le régime alimentaire n'avait guère d'importance jusque-là, sauf pour les millions de personnes en cause. Des plans et des programmes tendant au développement